

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2024/122**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	20

Date de la convocation
07/10/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (19) : Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI – Jean Charles GIABICONI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI

Pouvoirs (1) : Bernard GRAZIANI donne pouvoir à Christophe GRAZIANI

Absents (17) : Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Maria GAROBY - Isabelle GIUDICELLI - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Anne Marie NATALI – Pierre NATALI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Validation de la sollicitation du soutien financier de l'État, dans le cadre de l'opération « Assistance à maîtrise d'ouvrage relative au Programme d'Études Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations Marana Golo (PEP PAPI Marana Golo).

Monsieur Jean-Marc MATTEI a été désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

Le territoire de la communauté de communes Marana Golo est exposé à différents risques :

- Les risques d'inondation pour lesquels le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI), initialement approuvé en 2002, est actuellement en révision.
- Les risques littoraux, notamment le recul du trait de côte et la submersion marine, pour lesquels un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) est en cours d'élaboration par les services de l'État.
- Le périmètre réunissant les communes de Borgo, Biguglia et Lucciana constitue l'un des 3 Territoires à Risques Importants d'inondations (TRI) de Corse. Il a été nommé TRI Marana par arrêté préfectoral en date du 4 février 2013.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

.../...

Accusé certifié exécutoire

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles dite loi MAPTAM crée une compétence ciblée et obligatoire de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) attribuée aux communes et à leurs groupements à partir de janvier 2018.

La communauté de communes Marana Golo est dotée d'une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) approuvée par arrêté préfectoral le 27 décembre 2019.

Cette SLGRI est en partie mise en œuvre grâce à un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), engagé par la CCMG grâce à la déclaration d'intention transmise du préfet de Corse par courrier en date du 20 avril 2022.

Le 30 juin 2022, la Direction Départementale des Territoires de Haute-Corse a été désignée par le Préfet de Haute-Corse « référent État » pour cette démarche.

La démarche PAPI s'effectue en respectant le cahier des charges en vigueur (PAPI 3 2023) en deux phases :

- Un Programme d'études préalables (PEP) d'une durée inférieure ou égale à 2 ans.
- Un programme d'actions (dont travaux) d'une durée inférieure ou égale à 6 ans.

Le service instructeur des dossiers PAPI est la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse (DREAL de Corse).

A ce stade, le PEP PAPI Marana Golo a été validé par la DREAL le 30 septembre 2024. Le PEP PAPI Marana Golo comporte 32 actions qui seront mises en œuvre au niveau du TRI de la Marana et du bassin versant du Golo.

Les actions concernant le bassin versant du Golo seront menées en partenariat avec les communautés de communes Pasquale Paoli et Castagniccia Casinca dont les charges concernant l'autofinancement seront réparties en fonction de clés de répartition financière établies selon des données récoltées lors d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La CCMG est porteuse de la démarche PAPI et est le maître d'ouvrage principal des actions (26 actions). Elle est clairement identifiée comme cheffe de file.

Afin de mettre les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions du PEP PAPI Marana Golo, deux actions ont été inscrites dans le programme :

- 0.3 « Assistance à maîtrise d'ouvrage : rédaction, passation et accompagnement pour le suivi de l'exécution des marchés » ;
- 0.4 « Élaboration du dossier d'agrément du PAPI Marana Golo ».

La CCMG a lancé un marché comprenant ces deux actions, intitulé « Assistance à maîtrise d'ouvrage relative au PEP PAPI Marana Golo » fin juillet 2024.

La CCMG bénéficie d'un financement de l'État par le Fond de Prévention pour les Risques Naturels Majeurs (FPRNM, anciens « Fond BARNIER ») dans le cadre de la démarche PAPI, à hauteur de 50 % pour ces actions.

C'est pourquoi, la CCMG sollicite une aide financière de l'État à hauteur de 30% pour ce projet, qui se déroulera, a minima sur 32 mois.

Cette action a un montant estimatif total de 139 827,50 € HT pour lequel la CCMG sollicite une aide financière à hauteur de 41 948,25 € HT.

Le plan de financement pour ce projet est le suivant :

Financier	Part (en %)	Montant (en Euros)
Etat (FPRNM)	50 %	69 913,75 €
Etat	30 %	41 948,25
Autofinancement	20 %	27 965.50 €
TOTAL € HT	100 %	139 827,50 €

Répartition des parts d'autofinancement		20 %	27 965.50 €
<i>Partenaires du projet</i>	<i>CC Marana Golo</i>	<i>12.8 %</i>	<i>25 951,98 €</i>
	<i>CC Castagniccia-Casinca</i>	<i>3.6 %</i>	<i>1 006,76 €</i>
	<i>CC Pasquale Paoli</i>	<i>3.6 %</i>	<i>1 006,76 €</i>

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de plan de financement qui lui est soumis.
- Sollicite l'État pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 30 % pour l'opération suivante : « Assistance à maîtrise d'ouvrage relative au Programme d'Études Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations de Marana Golo ».
- Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.
- Donne pouvoir au Président d'établir toutes les procédures relatives à ce financement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI